

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025121915

Séance du 19/12/2025

Référence
2025121915

Objet de la délibération
TARIF DU COLUMBARIUM ANNEE 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 19/12/2025

Et

Publication ou notification du

L' an 2025 le 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

Présents : ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, DEFFONTAINE Bernard, HARDY Nicole, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien

Absents excusés : DE NANTEUIL Christian représenté par PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice par FOUQUART Paul, POULAIN Brigitte représentée par JONVILLE Yves, FLEUROUX Stéphanie représentée par D'HULST Thierry, REFFAS Alain représenté par ROLLAND Thierry

Absents : LEBRUN Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Madame Aurore PROUVEUR

Objet de la délibération : TARIF DU COLUMBARIUM ANNEE 2026

Monsieur Yves JONVILLE, adjoint au maire, propose de stabiliser les tarifs du columbarium applicables au 1er janvier 2026 :

Il fait part au Conseil Municipal de la proposition suivante :

CONCESSION UNIQUE, POUR LE DEPOT DE DEUX URNES :

1°) Premier achat pour une durée de 15 ans	439.86 euros
2°) Renouvellement de la concession pour une durée de	
- 5 ans	96.67 euros
- 10 ans	155.02 euros
- 15 ans	211.08 euros

L'Assemblée, après délibération, approuve ces tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme
En mairie, le 19/12/2025
Le Maire
Thierry ROLLAND

